

Bordeaux Agglo

Le contrat de l'eau avec Suez doit être réexaminé

MÉTROPOLE En donnant raison à l'association Trans'Cub et en ordonnant à la cour administrative de réexaminer un avenant au contrat avec l'ex-Lyonnaise des Eaux, le Conseil d'État rebat les cartes

Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

Le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française, vient contre toute attente de rouvrir le dossier de l'eau dans la métropole.

Dans un arrêt rendu le vendredi 20 novembre au bénéfice de l'association de consommateurs Trans'Cub, il désavoue la cour administrative d'appel de Bordeaux, fautive à ses yeux d'avoir éludé la difficulté en ne répondant pas à la question posée par Trans'Cub quant à la légalité de la durée du contrat liant la Métropole à Suez (anciennement Lyonnaise des Eaux, jusqu'en 2015).

La cour retoquée

L'association présidée par Jacques Dubos et animée par Denis Teisseire demandait le retrait d'une délibération votée en 2012 par les élus de la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux), l'ancêtre de la Métropole. Ces derniers avaient approuvé un avenant au contrat de concession du service de l'eau. Si ce texte envisageait une transition vers un nouveau modèle d'exploitation, il ne modifiait pas la date d'échéance de la délégation de service public, fixée en décembre 2021.

Celle-ci résultait d'un contrat de trente ans signé en 1992 entre la

CUB, à l'époque présidée par Jacques Chaban-Delmas, et la Lyonnaise des Eaux, dont le PDG était alors Jérôme Monod. Une durée anormalement longue qui ne permet pas à la concurrence, quand elle existe, de faire ressentir ses effets bénéfiques. Raison pour laquelle les lois de 1993 et 1995 ont ramené à vingt ans la durée maximale des délégations de service public touchant à l'eau potable, à l'assainissement et aux déchets.

Mais la cour administrative de Bordeaux avait estimé que la délibération contestée par Trans'Cub n'avait pas pour objet de prolonger le contrat de concession. Erreur, réplique le Conseil d'État. « Elle implique par les modifications qu'elle approuve la poursuite de l'exécution du contrat au-delà du mois de février 2015, c'est-à-dire au-delà de la date à laquelle la délégation de service public aurait dû en principe prendre fin. »

Enjeux financiers

Le socialiste Alain Rousset, quand il présidait la collectivité, avait qualifié en 2007 ce contrat de « faute lourde ». Aiguillonné par Trans'Cub, il l'avait renégocié et obtenu de la Lyonnaise la restitution de 233 millions d'euros sous forme d'investissement et d'un rabais de 10 % sur les 50 premiers



En 2023, la gestion de l'eau et de l'assainissement dans le périmètre de la Métropole devrait être prise en main par une régie publique. ILLUSTRATION ARCHIVES « SUD OUEST »

mètres cubes. Cela n'a pas empêché, selon Trans'Cub, le contrat de rester très profitable pour Suez : près de 14,5 % au lieu de 5 % en moyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

« L'arrêt du contrat au 2 février 2015 est un enjeu considérable pour les usagers, souligne l'association de consommateurs. Il permettrait que leur soit restitué un montant important de 100 millions d'euros, correspondant à des surprofits qu'ils ont payés à partir de 2015 dans leurs factures. Voilà des années que, sous les présidences de Vincent Feltesse, Alain Juppé et Patrick Bobet, Bordeaux Métropole s'y oppose, privilégiant scandaleusement la multinationale Suez. »

En marche vers la régie

Désormais à la tête de la Métropole, le socialiste Alain Anziani reste plus que circonspect. « Le Conseil d'État a rejeté trois des quatre recours de Trans'Cub. Et il n'a pas censuré la délibération. Il a seulement ordonné à la cour administrative de la réexaminer. On ne va pas la retirer alors qu'elle a, pour l'instant, été validée aussi bien par le tribunal administratif que par la cour. Cela créerait un vide juridique considérable. »

Écarté à l'époque où la droite dirigeait la Métropole sous l'autorité d'Alain Juppé, le passage de la gestion de l'eau et de l'assainissement en régie publique a été accé-
tée par la nouvelle majorité de gauche. Vraisemblablement début

2023. Sur un chemin déjà difficile sur le plan technique, Alain Anziani refuse de prendre un risque contentieux avec Suez. « Nous sommes tenus par la légalité. Tous les spécialistes consultés disent que ce serait une folie. »

Pourtant, pendant la campagne des dernières municipales, plusieurs futurs maires de la métropole, et non des moindres – Pierre Hurmic à Bordeaux, Clément Rosignol Puech à Bègles, Stéphane Delpeyrat à Saint-Médard-en-Jalles, notamment –, avaient promis à Trans'Cub, s'ils étaient élus, de créer un groupe de travail en vue de l'annulation de la fameuse délibération de décembre 2012. Aujourd'hui, on ne les entend plus beaucoup.

DE VILLE EN VILLE

Il fait 200 km à vélo pour aller au travail

BORDEAUX/BAYONNE Cycliste amateur mais éclairé, David Lannes avale ses 7 000 kilomètres annuels. Et, d'ordinaire, les terrains de jeux dominicaux et pentus de ce Bayonnais s'appellent Otxondo, Izpegui, Ostabat... Mais, avec le confinement, ce chercheur du CNRS qui travaille à Bordeaux la semaine a bien essayé les « home trainers » simultanément des parcours depuis la maison. Pas satisfaisant... Las, il a fini, lundi au petit matin, par parcourir les 200 kilomètres entre son domicile et le turbin. « J'ai vérifié, les motifs de déplacements justifiés sont limités mais pas les modes de déplacement, justifie-t-il. Je peux aller travailler en vélo. Ce n'est pas pire au plan sanitaire que le train que je prends d'habitude. »



David Lannes et sa monture.

PHOTO BERTRAND LAPEGUE/« SUD OUEST »

CHU : le ras-le-bol des sages-femmes

BORDEAUX « Les urgences obstétricales sont passées de 16 000 entrées par an à 22 000. Le lieu est devenu to-
talement obsolète, il faudrait le repenser, faire des travaux d'aménagement pour qu'il soit cohérent avec le nombre de passages. » Celle qui parle est une sage-femme, l'une de celles qui battaient le pavé, hier matin, grelottant par grand froid, pour défendre leur maternité, le centre Aliénor d'Aquitaine du CHU de Bordeaux. C'était le premier jour d'une grève qu'elles disent « illimitée ». Elles souffrent de ne pas traiter leurs patientes « aussi bien » qu'il le faudrait : « Une nuit, 19 accouchements. Vous imaginez le peu de temps que nous passons avec ces jeunes mères ? Quel accompagnement ? » Lundi, lors de la première négociation avec la direction du CHU, un poste de sage-femme en plus la nuit leur a été accordé. Mais les autres revendications sont restées lettre morte : revalorisation salariale, trois

postes supplémentaires d'auxiliaires de puériculture la nuit, une aide soignante de plus aux urgences, un agent de sécurité 24 heures sur 24. Et la fin des travaux lancés il y a une dizaine d'années et jamais achevés.

posts supplémentaires d'auxiliaires de puériculture la nuit, une aide soignante de plus aux urgences, un agent de sécurité 24 heures sur 24. Et la fin des travaux lancés il y a une dizaine d'années et jamais achevés.

La Région alloue trois millions d'euros pour le stade nautique

MÉRIGNAC Lundi, le Conseil régional a voté une subvention de 3 millions d'euros allouée à Bordeaux Métropole, pour la construction du futur stade nautique de Mérignac. Le nouvel équipement, dont le chantier vient de débiter le long de l'avenue du Truc (complexe sportif Robert-Brettes), remplacera à terme le stade nautique

Jean-Badet, lequel sera démolé en raison de son état de vétusté. Le complexe à venir comprendra, entre autres, un bassin olympique couvert de 50 mètres (10 couloirs) avec tribune de 1 200 places, un bassin d'apprentissage, un bassin ludique (avec rivière et jets massants), un bassin nordique extérieur, des espaces de bien-être et de restauration... Son ouverture est prévue fin 2022.

Sept cas de Covid dans le Chœur de l'Opéra

BORDEAUX Le cas isolé, annoncé lundi, d'un membre du Chœur de l'Opéra de Bordeaux a tourné au foyer d'infections : au moins sept de ses membres sont contaminés par le Covid-19, a-t-on appris hier.